



Guide pour les clients

La première chose en tant que client lorsqu'on désire se faire tatouer ou percer est de ne pas prendre à la légère cet acte. Ça semble peut-être idiot mais se faire percer ou tatouer ce n'est pas comme s'acheter une paire de jeans ou le dernier gadget à la mode. Ainsi, si on se concentre sur le seul critère de magasiner le meilleur prix, on risque d'avoir des surprises au bout du compte. On doit être conscient qu'au Québec, à l'heure actuelle, il n'y a aucune législation dans ce domaine et qu'à peu près n'importe qui peut prétendre être tatoueur ou perceur, alors il est extrêmement important de bien choisir le studio et les personnes à qui l'on va confier sa peau et sa santé !!

Voici donc quelques critères auxquels vous devriez vous intéresser si vous songez à vous faire tatouer ou percer :

L'état général des lieux, la propreté, l'ambiance du studio, la compétence du personnel à répondre à vos questions, la stérilité du matériel utilisé (le stérilisateur, autoclave ou chemiclave, doit être testé une fois par mois, ainsi demandez à voir les certificats de test de spore qui certifie que l'appareil est efficace), l'hygiène du tatoueur ou du perceur (porte-t-il des gants, les aiguilles sont-elles neuves, les instruments qu'il touche sont-ils emballés...) la qualité des bijoux utilisés (il y a diverses qualités d'acier chirurgical par exemple), l'intimité de la pièce où vous serez percé ou tatoué, mais surtout et avant tout demander à voir



le porte folio du perceur ou du tatoueur et observer minutieusement la qualité de son travail, dans le cas du tatouage : les lignes sont-elles bien exécutées, les couleurs sont-elles éclatantes, les effets de lumière sont-ils bien disposés et bien exécuté, les dégradés sont-ils constants, les effets 3-D sont-ils réussis... toutes ces questions vous guident pour savoir si vous faites affaire avec quelqu'un de compétent et de talentueux. Un bon tatoueur doit aussi être en mesure de pouvoir vous dessiner un modèle personnalisé (après tout le tatouage est un art!!).

A savoir!!

Méfiez vous du perçage au « gun », c'est une méthode plus brutale que l'aiguille, moins précise, qui déchire la peau ! (L'infection est donc beaucoup plus fréquente). De plus, l'instrument en tant que tel (le gun) n'est pas stérilisé entre deux clients !!!!!



Côté perçage, l'anesthésie de surface est à éviter car il peut peut-être réduire la douleur (en surface de la peau seulement) lors du perçage (s'il est appliqué correctement et suffisamment longtemps, généralement 1 heure) mais il cause beaucoup plus de douleur, d'enflure et de saignement dans les heures qui suivent. De toute façon, lorsque que le perçage est exécuté par une personne compétente, l'expérience est

rapide, pratiquement sans douleur pour la majorité des perçages et il n'y a pas ou très peu de saignement.

L'application de xylocaïne (et dérivé) sur l'aiguille avant le perçage ne réduit en rien la douleur lorsque celle-ci pénètre car pour être efficace, la xylocaïne doit être utilisé en injection et seul un médecin ou une infirmière peut, selon la loi Canadienne effectuer une injection. Bref, les professionnels du perçage ne préconisent pas l'anesthésie (à l'exception de certains perçages génitaux) car elle comporte plus d'aspects négatifs que positifs pour le client.



Côté tatouage, c'est sensiblement la même chose. Les tatoueurs professionnels ne préconisent pas l'anesthésie de surface car lorsque la peau est « gelée », les pores se resserrent et la peau devient alors difficile à encre. Cela donne ainsi un moins beau résultat final en plus d'être une session de tatouage plus traumatisante pour la peau, sans mentionner que la douleur est plus prononcée lorsque la peau dégèle.

Finalement, méfiez-vous d'un studio qui vous offre du bronzage et du tatouage sous le même toit. C'est un manque d'éthique assez flagrant car c'est un peu comme si un dentiste vous vendait des bonbons. Le tatouage et le bronzage ne font vraiment pas bon ménage car premièrement, sur un tatouage en phase de guérison (environ 1 mois), le soleil ou le bronzage peut occasionner une grave infection, il est donc complètement proscrit. Par la suite, on doit toujours protéger au maximum son tatouage des rayons U.V. (à l'aide d'une crème solaire) pour qu'il reste le plus éclatant le plus longtemps possible (les rayons U.V. étant, à long terme, l'élément le plus nuisible à l'éclat du pigment d'un tatouage). Bref, un studio se disant professionnel à l'endroit du tatouage n'offre pas ces deux contradictions, c'est un non-sens éthique.